



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

DOSSIER D'INSCRIPTION **Valable sur l'année 2026**

NOM - Prénom (participant(e)) :

.....
.....

SIVOM du Bocage Cénomans 3 rue de Pruillé 72550 Saint Georges du Bois
Service enfance jeunesse
02.43.83.51.97/ 06.87.56.11.14
enfancejeunesse@bocagecenomans.org



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

DOSSIER D'INSCRIPTION

PHOTO
D'IDENTITE

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : M F

Date de naissance :/...../.....

Age :

Adresse :

Téléphone : 02/...../...../...../..... ou 0...../...../...../.....

Adresse Mail (obligatoire) :
.....
.....

Situation (cochez) :

Collégien(ne). Etablissement :Classe.....

Lycéen(ne). Etablissement :Classe.....

Autres : Précisez :

Pièces à joindre :

- Justificatif de domicile
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social (carte Vitale)
- Courrier de présentation et de motivation** (la responsable jeunesse du Bocage peut t'accompagner dans cette démarche)
- 1 exemplaire du contrat de participation. 2ème exemplaire à conserver
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale (ci-contre)
- Copie du livret de famille (partie représentant légal +partie enfant)
- Un RIB (parents ou jeune) :
 - : Si le RIB est au nom du jeune participant, il faut l'accompagner d'une autorisation parentale afin de pouvoir effectuer le versement directement au mineur.

Merci de transmettre ces documents en PDF (ou autre fichier type scan), en PJ par mail à enfancejeunesse@bocagecenomans.org
Les éléments en photo, seront refusées.

A faire remplir **obligatoirement** par les parents ou le tuteur légal.
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils . s'engage :

☞ Le SIVOM du Bocage Cénomans et les communes qui le compose ne seront en aucun cas réputés employeurs des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.

☞ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,

☞ Le SIVOM du Bocage Cénomans s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Madame, Monsieur : autorise mon enfant :

NOM

Prénom

Domicilié(e)

..... à participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vue de mon enfant.
- Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à le/...../.....

Signature du représentant légal précédée de la mention
« Lu et approuvé »